

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 6 MARS 2014

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni le six mars deux mil quatorze à 20h30 sous la présidence de M. DEFOIS.

ETAIENT PRESENTS : MMES BLET, CHAUVEAU, SERRIERE
MM. BERNARD, CHEPTOU, DELHUMEAU,
HUMEAU, LEBOUIL, PIERROIS, RAYMOND.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. Bonneau, Labory, Tinon

ABSENT(S):

PROCURATION : M. Bonneau donne procuration à M. Pierrois
M. Tinon donne procuration à M. Lebouil

Secrétaire de séance : Hervé CHEPTOU

M. le Maire demande aux conseillers présents s'ils sont d'accord avec le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2014, tel qu'il est rédigé. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2014-03-09 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

M. le Maire donne lecture du compte de gestion de M. VAN WYNENDAELE Nicolas, percepteur de Doué-la-Fontaine pour la période du 1/01 au 31/12/2013. Il demande au Conseil Municipal de donner son approbation sur les différents comptes : Commune, Assainissement, Lotissement Les Trois Pierres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° 2014-03-10 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Les comptes de l'année 2013 se présentent comme suit :

↳ POUR LE BUDGET COMMUNE

- Section de fonctionnement : dépenses : **972.560,23 €**
: recettes : **1.196.278,61 €**
Soit un résultat d'exercice excédentaire de 223.718,38 €
- Section d'investissement : dépenses : **309.284,75 €**
: recettes : **443.823,13 €**
Soit un résultat d'exercice excédentaire de 134.538,38 €

↳ POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section d'exploitation : dépenses : **45.281,68 €**
: recettes : **35.007,20 €**
Soit un résultat d'exercice déficitaire de 10.274,48 €
- Section d'investissement : dépenses : **37.272,42 €**
: recettes : **12.9987,38 €**
Soit un résultat d'exercice déficitaire de 24.285,04 €

↳ POUR LE BUDGET LOTISSEMENT DES 3 PIERRES

- Section de fonctionnement : dépenses : **86.163,92 €**
: recettes : **86.163,92 €**
Soit un résultat d'exercice excédentaire de 0 €
- Section d'investissement : dépenses : **729,42 €**
: recettes : **85.434,50 €**
Soit un résultat d'exercice excédentaire de 84.705,08 €

M. le Maire demande à M. Bernard de procéder au vote des différents comptes administratifs et sort afin que le Conseil Municipal puisse délibérer sur les comptes de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve les comptes administratifs 2013 en concordance avec les comptes de gestion 2013 du receveur,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2014-03-11 - VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2014

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'étudier les demandes de subventions et participations reçues afin de pouvoir les voter et les porter au budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions faites par M. le Maire pour les demandes de subventions dont il a connaissance à ce jour.

N° 2014-03-12 – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES » - DEMANDE DE RATTACHEMENT A L'APPEL D'OFFRE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil après délibération décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2015.

Caractéristiques de la consultation :

- couverture de l'ensemble des risques statutaires
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise
- garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge M. le Maire de signer la demande de consultation.

N° 2014-03-13 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre fin à la convention en vigueur pour l'Agence Postale Communale, renouvelée par tacite reconduction en janvier 2014, et de solliciter une nouvelle convention pour une durée de 9 ans, suite à la récente rencontre avec M. Roux, délégué aux relations territoriales pour le Maine-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre fin à la convention en vigueur
- de solliciter une nouvelle convention pour une durée de 9 ans, aux mêmes conditions
- autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 2014-03-14 – DEMANDE D'ACHAT PAR UN ADMINISTRE DE LA PARCELLE ZW 17, FRICHE COMMUNALE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a sollicité l'achat d'une friche communale le jouxtant, section ZW 17, lieudit « Paillé », dont la commune s'est retrouvée propriétaire lors du remembrement d'une superficie de 2152 m². Il propose un prix de 350 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'administré et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires pour vendre la parcelle ZW 17.

INFORMATIONS DIVERSES ET ECHANGES

- ❖ Différentes informations sont données sur les dossiers en cours.
- ❖ Dates :
 - o Commission finances : 12/03 à 14h
 - o Budget : 20/03 à 20h30
 - o Budget CCAS : 21/03 à 14h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Le(La) Secrétaire,